

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2010

Une séance extraordinaire du conseil municipal d'Adstock est tenue le mardi, 10 août 2010 à 21h00 au bureau municipal, conformément à l'article 157 du Code municipal du Québec. Tous les membres du conseil sont présents, chacun renonçant, par l'apposition de sa signature, à son avis de convocation.

René Gosselin

Ghislain Vallée

David Blanchette

Michel Rhéaume

Martine Poulin

Denis Marc Gagnon

Ghislain Jacques

tous étant membres du conseil et formant quorum sous la présidence de M. le maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Aucun contribuable n'y assiste.

SUJET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Versement d'une subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc.;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

10-08-192

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.

La direction du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une subvention de 20 000 \$ pour la poursuite de leurs activités de développement industriel sur le territoire de la municipalité.

Les membres du conseil, ayant préalablement validé leur pouvoir de subventionner un tel organisme, auprès du procureur de la municipalité,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu de subventionner le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. à la hauteur de 20 000 \$, laquelle subvention assurera la poursuite de leurs activités de développement et d'imposer les conditions suivantes :

- la direction du CPI devra déposer, à tous les mois auprès de la municipalité, l'état des revenus et des dépenses, le bilan, le relevé bancaire et la liste des chèques émis. En l'absence du dépôt rigoureux de ces documents, toute autre demande de subvention sera alors irrecevable.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'assiste à cette séance.

10-08-193

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 21h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

JRT